

Conditions légales et conditions générales de location des salles du Centre Socioculturel de Boisv

- Les salles sont louées pour une journée de 9h à 22h.
- Selon le rapport du service de protection et sauvetage du 20 juin 2005, la capacité autorisée est de 40 personnes par salle. Le centre est donc en conformité avec ledit service en date du 20 septembre 2007.
- Les salles sont louées exclusivement pour des manifestations privées. Il n'y a donc pas de vente de nourriture et de boisson (sauf accord spécial). La législation interdit de vendre ou de servir au moins de 16 ans, toutes boissons contenant de l'alcool. Aux personnes de 16 à 18 ans, seules sont tolérés les boissons alcoolisées fermentées (vin, bière, cidre). En cas de vente d'alcool, une demande doit être adressée à la police du commerce.
- Le niveau sonore de la musique ne dépassera pas 75 dB(A) (fond musical permettant aux gens de parler sans hausser la voix).
- Tout matériel cassé ou endommagé sera remplacé ou réparé à vos frais.
 - Toutes manifestations privées organisées dans des lieux ouverts au public sont soumises à une demande d'autorisation et annonce auprès de la police du commerce (sauf anniversaires d'enfants jusqu'à 12 ans). Cette annonce (à télécharger sur www.lausanne.ch/polcom) doit être envoyée à la police du commerce, rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne, tél 021 315 32 51/52/53, fax 021 324 13 72, email polcom@lausanne.ch
- Les portes des salles seront fermées durant l'utilisation. Les escaliers de l'immeuble et l'ascenseur ne seront pas utilisés comme terrain de jeux. Le responsable de la manifestation s'engage à ce que le bruit ne dérange pas les locataires (aérer sans musique), notamment dans les couloirs et devant l'immeuble. Il s'engage personnellement au bon comportement de ses invités. Toute plainte émise ou déposée par les habitants du quartier est sous la responsabilité du signataire de la location.
- Après la manifestation, les locaux seront remis en état, rangés et nettoyés, ainsi que, si nécessaire, les escaliers de l'immeuble. Les tables et chaises, jeux et jouets seront remis en ordre et rangés à leur place. Les poubelles seront mises dans le container à côté de l'immeuble. Dans le cas contraire, le centre engagera une nettoyeuse aux frais du locataire.
- Avant de partir, il est obligatoire :
 - de fermer les stores
 - de refermer la porte à clé
 - de vérifier l'état de la cage d'escalier et de la nettoyer au besoin.

Le Centre Socioculturel de Boisv n'engage pas sa responsabilité durant la manifestation.

Une clé sera confiée au responsable de la manifestation. Un dépôt de 100 francs sera demandé pour les membres de l'association et de 200 francs pour les non-membres. La clé est à mettre dans la boîte aux lettres au rez-de-chaussée immédiatement après la manifestation.